

QUE la personne suivante soit désignée membre supplémentaire pour un mandat de deux ans:

— monsieur Téléphore Boudreau, capitaine, représentant les pêcheurs côtiers indépendants au Réseau pêches et aquiculture du Québec, de Sept-Îles, Côte-Nord;

QUE la personne suivante soit également nommée président du conseil d'administration du Bureau d'accréditation des pêcheurs et des aides-pêcheurs du Québec pour la durée de son mandat comme membre:

— monsieur Jean-Claude Blanchette;

QUE les personnes nommées membres du conseil d'administration du Bureau d'accréditation des pêcheurs et des aides-pêcheurs du Québec et celle désignée membre supplémentaire soient remboursées pour les frais de voyage et de séjour occasionnés par l'exercice de leurs fonctions conformément aux règles applicables aux membres d'organismes et arrêtées par le gouvernement par le décret numéro 2500-83 du 30 novembre 1983 et ses modifications subséquentes;

QUE le présent décret prenne effet à compter des présentes.

Le greffier du Conseil exécutif,
MICHEL NOËL DE TILLY

33151

Gouvernement du Québec

Décret 1306-99, 1^{er} décembre 1999

CONCERNANT la composition et le mandat de la délégation québécoise à la conférence fédérale-provinciale et territoriale des ministres de l'Agriculture qui se tiendra à Toronto, les 8 et 9 décembre 1999

ATTENDU QU'une conférence fédérale-provinciale et territoriale des ministres de l'Agriculture se tiendra à Toronto, les 8 et 9 décembre 1999;

ATTENDU QUE des discussions et des décisions portant sur les programmes de sécurité du revenu agricole, l'Accord sur les espèces en péril et les changements climatiques auront lieu et seront prises à cette rencontre et que ces questions sont importantes pour le Québec;

ATTENDU QUE l'article 3.21 de la Loi sur le ministère du Conseil exécutif (L.R.Q., c. M-30) prescrit que toute délégation du Québec aux conférences ministérielles fédérale-provinciale et territoriale est constituée et mandatée par le gouvernement;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation du ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation et du ministre délégué aux Affaires intergouvernementales canadiennes:

QUE le Québec participe à la conférence fédérale-provinciale et territoriale des ministres de l'Agriculture qui se tiendra à Toronto, le 8 et 9 décembre 1999;

QUE le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, M. Rémy Trudel, dirige la délégation du Québec à cette conférence;

QUE la délégation soit composée, outre le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, de:

— Mme Catherine P. Henquet, attachée politique, cabinet du ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation;

— M. André Vézina, sous-ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation;

— M. Sylvain Boucher, sous-ministre adjoint de la Direction générale des politiques agricoles, ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation;

— M. Robert Dépatie, directeur de la Direction des politiques commerciales et intergouvernementales, ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation;

— Mme Lise Thiboutot, conseillère, Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes;

QUE le mandat de cette délégation soit d'y exposer la position du Québec conformément à la décision du Conseil des ministres.

Le greffier du Conseil exécutif,
MICHEL NOËL DE TILLY

33152